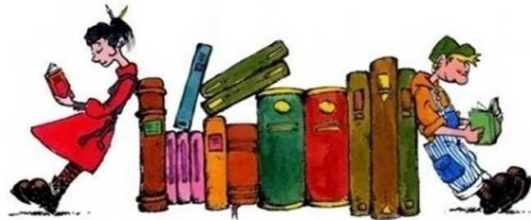


Info "quart d'heure lecture"

Le quart d'heure lecture



Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture impulsée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, notre établissement remet en place le **quart d'heure de lecture.**

Le principe : tous les élèves et adultes de l'établissement scolaire s'arrêtent et lisent un livre de leur choix pendant 15 minutes le jeudi de 13h40 à 13h55. L'ouvrage doit être choisi par l'élève sans contraintes. Les seules obligations sont le silence et la possession d'un livre.

Ce créneau fait partie de l'emploi du temps des élèves, il est donc considéré comme un cours et s'intègre en cela pleinement aux apprentissages. Il sera encadré par un enseignant. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement .

Le dispositif rentre en vigueur dès ce jeudi 6 octobre **chaque élève devra prévoir un support de lecture.**

Les objectifs :

- Développer les compétences de lecture, servant ainsi à toutes les disciplines.
- Redonner le goût de lire et débloquent les résistances de ceux qui n'aiment pas lire.
- Habituer les élèves à la lecture quotidienne.
- Favoriser un temps de concentration et un climat apaisé.
- Fédérer l'établissement autour d'une activité commune et agir sur le vivre ensemble.

Le principe est simple : **chaque élève doit avoir de quoi lire avec lui le jeudi.** Tous les supports sont possibles : romans, contes, poésie, Bd, mangas, revues, magazines, périodiques-journaux... L'essentiel étant que les élèves lisent et prennent goût à la « lecture-plaisir ».

Les élèves peuvent bien sûr **anticiper** et emprunter un ouvrage au CDI.